

# DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)

## PROPRIETAIRE

---

Prénom/Nom : .....

Adresse : .....N° de Parcelle(s) : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

## DEMANDE

---

Abattage  Elagage hors entretien courant

Demande établie dans le cadre d'une demande de permis de construire :  Oui\* n° CAMAC : .....

Non

\* La demande de dérogation doit alors être soumise avec la demande de permis de construire, qui sera publiée dans la FAO

## OBJET(S) CONCERNE(S)

---

Joindre un plan de situation indiquant par un numéro l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

N° sur plan	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Etat sanitaire

Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal\*\*

\*\*La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

## MOTIFS

---

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)
- Impératif de construction ou d'aménagement

Description des motifs de la demande :

.....

.....

.....

## PLANTATIONS COMPENSATOIRES

---

Joindre un plan de situation indiquant par un numéro l'emplacement des plantations compensatoires.

N° sur plan	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Numéro de la parcelle de substitution et signature(s) de son/ses propriétaire(s)\*\*\* si la plantation compensatoire ne s'effectue pas sur la parcelle du demandeur :

.....

*\*\*\* Par cette signature le(s) propriétaire(s) s'engage(nt) à assurer la reprise des plantations compensatoires*

## DOCUMENTS A FOURNIR

---

- Présent formulaire rempli et signé
- Photographie(s) de(s) arbres(s)
- Plan de situation précisant l'emplacement de(s) l'arbre(s) concerné(s) par la demande
- Plan de situation précisant l'emplacement des plantations compensatoires

Lieu et date ..... Signature du propriétaire .....

à retourner à l'Administration communale de Sullens

**Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale**